

Qui donc est responsable du chômage ?

Category: Travail, emploi, chômage
écrit par jmfouquer | 3 janvier 2023

Les chômeuses et les chômeurs ne sont pas responsables du chômage

Mardi 3 janvier, la Première ministre Élisabeth Borne a annoncé le retrait de la mesure qui prévoyait de réduire la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi quand le taux de chômage sera inférieur à 6% (il est actuellement à 7,3%). Le décret prévoit toujours une baisse de 25% de la durée d'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi à partir du 1er février en métropole.

Il était envisagé de réduire la durée d'indemnisation de 40%, et non de 25%, lorsque le taux de chômage passe sous les 6%

La Première ministre a expliqué : « *Notre intention est transparente : si le chômage est à moins de 6%, alors on pense que c'est la bonne règle d'indemnisation. Mais dans le décret qui entrera en vigueur le 1er février, comme on n'est pas à un chômage de 6%, nous retirons cette règle, nous la remettrons dans la concertation pour les futures règles de l'assurance-chômage* ».

Le gouvernement nous a habitué·es à propos des retraites à des reports de décision. Là, c'est davantage : un retrait. Retrait d'une mesure aussi scandaleuse qu'irrationnelle, bref indéfendable et attaquée de toutes parts. Reste que ce retrait pourrait n'être qu'un report et se veut un « geste d'écoute » à la veille de l'annonce de la réforme des retraites

Madame Borne paraît être un esprit rationnel. Invitons-la à raisonner : quel rapport entre l'indemnisation des chômeurs

(mesure sociale) et le taux de chômage (donnée économique) ? Réponse : un postulat moral (s'il y a moins de chômage, les chômeuses et chômeurs sont davantage coupables d'être sans emploi). Bref, un postulat parfaitement immoral !

Que le taux de chômage baisse est une bonne nouvelle (sous réserve que cette baisse statistique ne s'accompagne pas d'une hausse de la précarité), mais qui ne saurait justifier... de punir celles et ceux qui demeurent victimes du chômage.

Donc c'est toute la contre-réforme de l'indemnisation qui doit être abrogée.

Encore un effort Madame Borne !

Étienne ADAM et Francis SITEL

3 janvier 2023

Pour compléter, vous pouvez lire sur notre site :

- [Nouveau statut du travail salarié](#)
- [Contre le chômage et la précarité](#)
- [Loi chômage : régression générale](#)
- [Loi chômage : circulez, y'a rien à voir !](#)
- [Chômage pauvreté précarité inégalités au cœur du débat \(1\)](#)
- [Chômage pauvreté précarité inégalités au cœur du débat \(2\)](#)
- [Chômage pauvreté précarité inégalités au cœur du débat \(3\)](#)